



Pour une vraie éducation prioritaire dans l'académie de Créteil

Le ministère a souhaité organiser des « concertations » sur le dispositif d'éducation prioritaire.

On trouve dans le rapport initial :

- la volonté d'augmenter le nombre d'élèves par classe :
« *L'essentiel des moyens supplémentaires sont concentrés sur la diminution du nombre d'élèves par classe. Cette réduction ne semble pas produire un effet positif notable sur la réussite scolaire des élèves.* »

- la volonté de prendre les moyens aux lycées :
« *Dans l'état actuel des connaissances et des budgets disponibles, il est souhaitable de centrer l'usage des moyens*

vers l'école quitte à trouver des ressources au niveau du lycée. »

Pour garantir un service public d'éducation de qualité, un diagnostic complet des conditions éducatives dans l'académie doit être établi : seuils d'effectifs qui explosent dans les écoles, les collèges ou les lycées, hausse du nombre de personnels précaires, création insuffisante de postes de professeurs, CPE, assistants pédagogiques et d'éducation nécessaires pour faire face à la montée des effectifs...

L'éducation prioritaire, c'est donner plus à celles et ceux qui ont le moins.

L'Ecole de la République doit donner les moyens à tous les élèves de réussir, ceux des familles défavorisées comme les autres.

C'est un droit, pas une récompense ou un contrat. Ce droit doit être lié à des critères objectifs et mesurables des difficultés des écoles et établissements. Nous refusons toute dérive vers le clientélisme et le chantage aux moyens. L'attribution des moyens ne doit pas dépendre des politiques d'établissements, mais de la population qu'ils accueillent.

D'ors et déjà, nous revendiquons :

- **l'académie de Créteil qui est la plus défavorisée a besoin d'augmenter ces moyens pour une politique éducative ambitieuse.**

Il ne peut être question de diviser par deux le nombre d'établissements relevant de l'éducation pour concentrer les moyens, comme le préconise le rapport de la CIMAP.

- **l'abandon du dispositif ECLAIR**

L'avis prépondérant des chefs d'établissement pour l'affectation sur profil et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels pour lui substituer la notion de contrat. Loin de favoriser la

stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite; faute de volontaires, les postes restés vacants sont occupés par des personnels précaires.

- **le maintien de seuils à effectifs réduits par classe**

L'étude STAR a montré que la réduction des effectifs avait un effet positif sur l'acquisition des apprentissages.

- **la remise en place et l'extension des RASED**

Pour résoudre les difficultés de scolarité dès le plus jeune âge.

- **une minoration de services en ZEP.**

Pour des équipes éducatives disponibles et une prise en compte de la charge spécifique de travail.

L'intersyndicale de l'académie de Créteil appelle tous les personnels :

- à organiser des heures d'information syndicale pour discuter de la relance de l'éducation prioritaire et établir leurs revendications ;

- à se rassembler par délégation d'établissement qui portera ses revendications le 20 novembre lors des assises académiques à la faculté de Droit UPEC, 83-85, avenue du Général de Gaulle, à Créteil, à 14h30 (métro 8, Echat).

Une conférence de presse sera organisée.